



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Note sur l'évaluation du coût d'une mesure législative

| | | |
|---------------------------------------|--|-------------------------|
| Date de l'annonce : | 2020-03-25 (C-13) | |
| Date de publication : | 2020-04-09 | |
| Titre abrégé : | Accroissement de la capacité de prêt de Financement agricole Canada (FAC) | |
| Description : | Accroissement de la capacité de prêt de Financement agricole Canada (FAC) de 5 milliards de dollars. | |
| Sources des données : | Données financières provenant du bilan consolidé et de l'état des revenus | Rapports annuels de FAC |
| Estimation et méthode de projection : | L'incidence financière de la présente évaluation de coûts correspond au revenu d'intérêt net découlant de l'octroi de ces prêts supplémentaires et tient aussi compte des provisions pour pertes sur créances et de l'augmentation des frais administratifs. Pour réaliser la présente évaluation de coûts, le DPB s'est servi des données financières figurant dans les récents rapports annuels de FAC (de 2015-2016 à 2018-2019). Il a calculé le revenu d'intérêt net moyen, moins les provisions pour pertes sur créances et les frais administratifs supplémentaires, en pourcentage des prêts en cours, réparti sur quatre ans. Le DPB a utilisé ce ratio de profitabilité moyen pour calculer le revenu supplémentaire provenant des 5 milliards de dollars consentis. Il a présumé que la totalité du montant du prêt serait accordée en 2020-2021. | |
| Résultats cumulatifs : | Le DPB estime le revenu net total de cette mesure à 96 millions de dollars en 2020-2021. L'horizon temporel de cette évaluation de coûts s'aligne sur le scénario économique et financier publiés par le DPB le 27 mars 2020, qui ne s'échelonnent que jusqu'en 2020-2021. L'incidence financière probable de cette mesure se fera sentir au cours des années à venir. | |
| Source de l'incertitude : | Le DPB présume que la totalité des 5 milliards de dollars en capacité de prêt supplémentaire sera accordée en 2020-2021. Si ce n'est pas le cas, son évaluation de coûts aura surestimé le montant du revenu annuel. Le DPB émet aussi l'hypothèse que ces prêts supplémentaires seront accordés aux taux en vigueur sur le marché. Durant cette période d'incertitude, le risque supplémentaire se traduira par un plus haut taux d'intérêt. Toutefois, le DPB suppose que ce risque supplémentaire fera aussi augmenter les provisions pour pertes sur créances. Compte tenu de l'incertitude entourant les caractéristiques de ces prêts, il présume que le revenu d'intérêt supplémentaire sera compensé par les | |

provisions pour pertes sur créances, à défaut de quoi cela aurait des répercussions sur l'évaluation de coûts.

Une autre source d'incertitude provient de l'hypothèse selon laquelle la rentabilité moyenne de la capacité de prêt supplémentaire du programme de prêts de FAC des quatre dernières années sera semblable à celle découlant de la présente politique.

Préparée par : Jason Stanton et Varun Srivatsan

Coût de la mesure proposée

| Millions de \$ | 2019-2020 | 2020-2021 |
|----------------|-----------|-----------|
| Coût total | - | -96 |

Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.